Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502214-20251201-2025119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 01/12/2025

Date de la convocation
25/11/2025

Date d'affichage
25/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2025 et le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DENIS Bernard, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie, M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusé ayant donné procuration : M. FALIGUERHO Hugues à Mme GUEGAN Julie
Excusés : M. DALIGAULT Etienne, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2025119
Objet de la délibération : Déclassement et aliénations de portions de voirie communale suite à enquête publique

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique a été organisée en octobre dernier concernant plusieurs demandes de particuliers pour des déclassements et aliénations de portions de voirie communale. Il indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'ensemble des sujets présentés.
Monsieur le Maire rappelle que cette enquête publique a engendré des frais à hauteur de 1 369.44 € (627.20 € pour les frais de publicité et 742.24 € pour les indemnités du commissaire enquêteur). Il est proposé que ces frais soient partagés à parts égales entre chaque demandeur soit 342.36 € par demandeur.

Concernant la demande d'achat de portion de voirie communale à la Renoulais, deux demandeurs sont concernés pour les terrains situés au droit des parcelles ZV 74 pour un premier dossier et ZV 75 pour le second dossier.
- Terrain au droit de la parcelle ZV74 : les Domaines ont estimé cette portion de voirie de 18 m² à 540 €. Le montant total facturé à ce demandeur sera donc de 882.36 €
- Terrain au droit des parcelles ZV 75 : les Domaines ont estimé cette portion de voirie de 13 m² à 390 €. Le montant total facturé à ce demandeur sera donc de 732.36 €

Concernant la demande d'achat des celliers situés rue de la Grande Roche au Châtellier, le demandeur initial ne souhaite plus les acquérir. Les Domaines avaient estimé la superficie totale de ces celliers à 46 m² et les avaient évalués à 6 000 €. Le Conseil Municipal s'accorde à dire que cette valeur est trop élevée compte tenu de la superficie, de l'emplacement et de l'état de ces celliers. Après délibérations, le Conseil Municipal propose à la vente l'ensemble de deux celliers pour un montant total de 3 000.00 € auquel s'ajoutera, pour l'acheteur potentiel, les frais d'enquête publique de 342.36 € ainsi que les frais de bornage.

Concernant la demande d'achat d'une portion de voirie communale au Perray, les Domaines avaient valorisé les 6m² concernés par cette demande à 50 €. Le montant total facturé à ce demandeur sera donc de 392.36 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modalités de vente définies dans cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces affaires.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 04/12/2025